



Transcription Réunion de concertation publique – Extension TCSP

Synthèse courte

26 mai 2021 – Concertation par Zoom

EXTENSION SUD

Introduction et présentation de la démarche de consultation

M. BUSSY, modérateur, rappelle que les échanges sur le projet de développement du TCSP se font sous forme de webinaire via Zoom, enregistré. Monsieur ALONZEAU, garant, rappelle que le projet d'extension du TCSP est porté par la CTM et Martinique Transport. Le projet fait obligatoirement l'objet d'une concertation préalable.

Exposé du projet d'extension du TCSP sur la branche Sud

Mme Elisabeth CHAIGNEAU présente les aspects techniques du projet d'extension du TCSP. Le projet d'extension du TCSP porte sur 3 directions : vers le Robert à l'Est, jusqu'à Rivière Salée au Sud et vers Schoelcher à l'Ouest. C'est un projet :

- de renforcement de l'armature du réseau de transport collectif structurant
- d'amélioration des conditions d'intermodalité
- d'infrastructure et d'aménagement

Le budget du projet est estimé entre 500 et 600 millions d'euros et la mise en service serait échelonnée à partir de 2027.

La branche sud ferait 9,3 km de long et comprendrait 7 stations après Carrère : Champigny, Cocotte, Genipa, Petit Bourg, entrée nord de Rivière-Salée, centre de Rivière-Salée, et La Laugier au niveau du PEM de Rivière-Salée.

Les tracés du TCSP permettront de se rendre du pôle d'échange multimodal actuel de Carrère, au futur pôle d'échange (PEM) de Rivière-Salée. Les insertions des voies du TCSP se feraient de manière axiale (au centre des voies routières) pour ne pas gêner l'insertion des véhicules particuliers sur la RN5 ou de manière bilatérale (sur les côtés des voies routières), selon les tronçons et les contraintes.

Les enjeux environnementaux et hydrauliques sont élevés car le tracé traverse plusieurs zones inondables. La « transparence hydraulique » sera nécessaire, ce qui signifie que les aménagements du TCSP devront préserver l'ensemble des écoulements d'eau existants.

Pour bien fonctionner, le TCSP devra avoir ses propres voies dédiées, le TCSP devra être prioritaire sur les giratoires, pour garantir une fiabilité du temps de transport qui est un des principaux atouts de ces systèmes.



Transcription Réunion de concertation publique – Extension TCSP

Synthèse courte

26 mai 2021 – Concertation par Zoom

Le projet permettra l'accès à l'emploi en desservant les zones d'activités existantes, et reliera les zones d'emploi entre elles.

Plusieurs solutions concernant les aménagements routiers sont à discuter avec les communes concernées, notamment pour l'aménagement du centre-ville de Rivière-Salée et l'évolution de son plan de circulation. Il faudra également travailler à intégrer les modes actifs au mieux sur l'extension sud (piétons et vélos) en fonction des besoins.

Mme Chaigneau présente également tous les apports et les questions récurrentes des participants, concernant la branche sud puis concernant l'ensemble des extensions, le projet global.

Synthèse du déroulé de la concertation et poursuites

Comme souhaité par la CNDP, la concertation a démarré le 1^{er} mars et se termine le 31 mai 2021. 15 réunions ont été tenues dans divers lieux en Martinique et par webinaire. Il y a eu en tout environ 240 participants aux réunions, avant celle de ce soir.

Le site internet est à disposition pour retrouver tous les éléments : www.extensions-tcsp.com
Ce site a été consulté 11 300 fois jusqu'au 25/05 compris et il y a eu un peu plus de 1600 participations sur le forum du site.

Un bilan sera réalisé par les garants et sera remis fin juin 2021, avec un délai de 2 mois de réponse par le maître d'ouvrage.

Les autres étapes :

- choix du projet pour l'extension l'ouest : soit en BHNS, soit en transport par câble (en sept-oct.2021)
- choix du ou des tracés de traversée du centre du Lamentin (en sept-oct.2021)
- choix du projet de phase 1 : par quelle extension le projet commencera ?

L'enquête publique devrait se tenir en 2022. Une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, les maîtres d'ouvrage pourront faire les acquisitions foncières nécessaires aux aménagements.

Après le bilan et les décisions qui suivront, il faudra mener des études techniques de plus en plus détaillées :

- études préliminaires de conception, techniques et géométriques,
- études d'avant-projet, qui permettent de définir précisément le projet, afin de demander les autorisations environnementales,
- études de projet.

L'étude d'impact du projet, qui se fera sur la base des études préliminaires, abordera l'ensemble des thématiques évoquées en séance (environnement naturel, humain, air et santé...)



Transcription Réunion de concertation publique – Extension TCSP

Synthèse courte

26 mai 2021 – Concertation par Zoom

Parallèlement aux études d'avant-projet seront réalisées des études hydrauliques et géotechniques. Sur la base d'un dossier Loi sur l'eau, on élabore ensuite un dossier de demande d'autorisation environnementale, instruit par l'autorité environnementale. La DEAL prépare ce travail d'instruction pour l'autorité environnementale, et sur cette base-là, le maître d'ouvrage obtient l'autorisation de travaux (pour démarrer les travaux du projet et la réalisation).

Comme cela a été souligné dans la présentation, les prochaines études nécessitent beaucoup d'échanges avec les acteurs, et plusieurs collaborations essentielles sont identifiées :

- travailler avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, pour travailler sur la chaîne de déplacement et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- travailler avec les communes, notamment avec les services et les interlocuteurs dédiés à l'insertion, à l'accessibilité riveraine aux équipements de la ville (écoles, commerces, mairie...)
- travailler sur les aménagements cyclables dans les zones urbaines, où le parti pris est de créer des cheminements cyclables en parallèle du projet
- travailler sur les modifications nécessaires du plan de circulation autour du projet
- travailler avec les communes pour mettre en synergie le projet du TCSP avec les projets de développement urbain.

Concernant les échanges avec le public :

Après la remise de son rapport, la CNDP va acter de la suite qui devra être donnée à la concertation pour garantir une continuité de l'information au public.

Il y aura des supports pour permettre au public d'avoir des informations sur les avancements du projet, les choix qui auront été faits par les élus, etc.

Résumé des questions posées

- Quelles sont les contraintes qui empêchent le développement du TCSP à une heure supérieure à 20h ?
- Quel sera l'impact pour les habitations le long de la RN5 entre les giratoires de Champigny et Cocotte ?
- Est-il prévu de prolonger le mur anti-bruit jusqu'à Cocotte ? Quelle sécurité pour les habitants existants ? cabinets médicaux et laboratoires.